**32ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(21 janvier-1er février 2019)**

**Afghanistan**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 21 janvier 2019 (après-midi)

Merci Monsieur le Président

Je remercie la délégation afghane pour la présentation de son rapport.

La France constate certaines avancées depuis le dernier passage de l'Afghanistan à l'EPU, avec l’adhésion au Protocole facultatif à la Convention contre la torture, l’adoption d’un nouveau code pénal, l’établissement de tribunaux pour les violences faites aux femmes, et l’invitation ouverte adressée aux procédures spéciales.

La situation des droits de l'Homme en Afghanistan demeure néanmoins très préoccupante, notamment du fait de la persistance du conflit interne.

La France recommande à l’Afghanistan de :

* prendre toutes les mesures pour garantir la protection des civils dans un contexte sécuritaire tendu ;
* lutter contre les discriminations fondées sur le genre, promouvoir la participation effective des femmes au processus de paix, conformément à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité, et garantir les droits des femmes conformément au droit international des droits de l’Homme ;
* renforcer la protection des droits de l’enfant – y compris des filles, notamment en matière d’accès à l’éducation et de protection contre tout type de violences ;
* renforcer l’accès à la justice pour les victimes et lutter contre l’impunité ;
* prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des journalistes et défenseurs des droits de l’Homme ;
* établir un moratoire sur les exécutions en vue de l’abolition de la peine de mort et, dans l’immédiat, réduire le nombre d’infractions passibles de la peine de mort ;
* ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

La France souhaite à l’Afghanistan un plein succès pour son passage à l’EPU.

Je vous remercie./.